



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-35

L'an deux mille vingt,
Le 29 juin à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021
Date d'affichage : 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN AH 37
43 résidence les Jardins de la Forêt**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le terrain sis 43 résidence les Jardins de la Forêt cadastré AH 37 d'une contenance de 989m² n'est plus utilisé par les usagers par arrêté municipal n°38-2021 en date du 24 juin 2021.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'accès est fermé.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce terrain

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E.legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

Art.1^{er} : Constate la désaffectation de la parcelle AH 37 située 43 résidence les Jardins de la Forêt

Art.2 : Décide du déclassement de la parcelle AH 37 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Art.3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

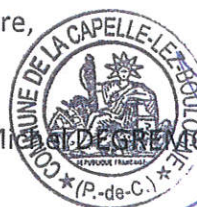
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 29 juin 2021

Le Maire,

Jean-Michel DÉGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

Le Maire
Jean-Michel DÉGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com